

LE PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF

Fort-de-France, le 02 avril 2024

Cab / N°2024-785

M. Jean-Christophe BOUVIER
PREFET DE MARTINIQUE
Rue Victor Sévère
97200 FORT-DE-FRANCE

Objet : Mise en place d'une Conférence élargie sur le foncier en Martinique et d'une Mission d'Etat sur l'adaptation réglementaire et législative des procédures face au désordre foncier

Monsieur le Préfet,

Nous vivons en Martinique une crise foncière d'une gravité sans précédent issue d'une histoire qui a fécondé une société à l'origine de désordres sociaux très importants. Cette situation conduit des familles martiniquaises à une fracture dangereuse aggravée par des abus de toute sorte : dépossession et mise en précarité.

Les modalités d'accès au foncier, la mise en place tardive du cadastre, la multiplication d'actes informels et l'absence de succession, mettent à mal une application du droit foncier, d'où des conflits graves dont les seules issues, aujourd'hui, sont malheureusement le plus souvent d'ordre judiciaire.

Les récentes manifestations en Martinique traduisent ce malaise qu'il faut traiter à la racine. Ne pas les considérer au plus haut niveau de l'Etat et des institutions locales serait nier une réalité qui engendre la multiplication de conflits. Le drame de Clouet aux Trois-Ilets en est l'expression la plus prégnante.

Nous sommes face à un double problème : celui du titrement et celui de la sortie de l'indivision successorale. C'est globalement environ 50 % du patrimoine foncier privé en Martinique qui est source de crise, de violence et de déchirement. Si la loi n° 2018-1244 du 27 décembre 2018 visant à faciliter la sortie de l'indivision successorale et à relancer la politique du logement en outre-mer a permis d'ouvrir des perspectives, la question du titrement demeure totalement vierge en termes de solutions de fond, d'où le risque de multiplication de contentieux.

Une responsabilité s'impose à nous : l'Etat à travers les institutions publiques, ministérielles et administratives tant nationales que locales (justice, fiscalité...), mais également la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le Parlement, les professionnels (Avocats, Notaires, Cadastre...) et bien sûr les associations qui ont depuis longtemps alerté sur cette situation. C'est à une mobilisation sans précédent que je fais appel. Celle-ci pourrait prendre la forme suivante :

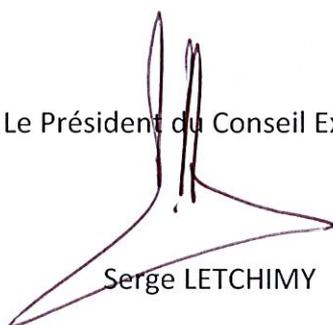
- 1) L'organisation d'une **Conférence sur le foncier en Martinique** pour formuler, dans le cadre d'un comité de travail, des propositions avec toutes les forces vives du Pays en vue de la définition d'un Plan d'Action Foncière adapté à notre réalité. Les propositions de ce comité alimenteront les travaux d'une Mission d'Etat. Cette Conférence se tiendra sur 6 mois sous la haute responsabilité du Préfet et Président du Conseil Exécutif.
- 2) Parallèlement, la création d'une **Mission d'Etat** pour la mise en place du plan de résorption des désordres fonciers, dont le titrement et la sortie de l'indivision, qui ferait l'objet d'une réforme conséquente tant sur les plans réglementaire, législatif et fiscal s'appuyant sur les préconisations des forces vives réunies au sein de la Conférence sur le foncier. Cette mission d'Etat devra formuler des propositions concrètes pour adapter le droit foncier à la réalité de la Martinique.

L'Etat doit s'engager à arrêter des solutions concrètes selon plusieurs axes : protéger et sécuriser le foncier martiniquais, sécuriser les terres agricoles, réguler les biens privés grâce à une réforme nationale et locale, et assurer en toute transparence les expertises dans le cadre d'un réseau opérationnel dont le GIP pour la sortie de l'indivision et pour le titrement pourrait jouer un rôle important.

Notre responsabilité est d'éviter le chaos, de rétablir le dialogue et d'ouvrir des perspectives très concrètes et durables.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Exécutif



Serge LETCHIMY

